

Alors que la MESO, ancrant la mise en place de 4F au CRNA Nord vient d'être annoncée par le DO le 11 février, les déclinaisons du protocole continuent. Nous vous proposons un point sur les actualités en cours tant sur le plan national que local :



### Rémunération et carrière:

- ☺ Double augmentation de l'ISQ au 1er juillet 2024 et au 1er janvier 2025 (+ 2x350€ brut); création du MCISQ (+ 405,32€ brut au 01/01/26, et 174,16€ au 01/01/27)
- ☺ Publication au JORF (le 25/01/25) de l'arrêté relatif aux fonctions d'encadrement requises pour l'avancement au grade d'ICNA en chef : EXA déclenchant, prise en compte des détachements courts : [lire ici pour plus d'infos](#);
- ☺ Décret statutaire ICNA en examen au Conseil d'Etat (accès HEA « pour tous » dans la grille divisionnaire, HEB Chef) publication d'ici le **1er juillet 2025**;
- ☺ Primes mensuelles d'attractivité et fidélisation pour les PC+1 et PC+4 à compter du 1er juillet 2024 : mises en paiement, avec rétroactivité, probablement sur la paye de février;
- ☺ « Bonus » fidélisation: le paiement se fera entre 2025 et 2027 (« photo » au 01/01/25) : modalités à définir.

### Organisation du travail:

- ☺ TDS 2025 négocié avec option 1: vac de 8h30 maximum, JE limités, 9 RD (au lieu de 12 en 2024), 9 Jours récupération horaires pour compenser le dépassement des 32h transformés en RPT dans OLAF, meilleure valorisation financière annuelle;
- ☺ 5h de présence mini toute l'année (et non 6h car pas de période de charge);
- ☺ Droits à congés préservés;
- ☺ VIC = temps de travail;
- ☺ Demandes en cours fortement portées par le SNCTA: MDDA pour les ACDS, JE recyclable par les détachés, amélioration de l'outil OLAFATCO-TDS pour la saisie des MDDA;
- ☺ Mise en conformité du temps de travail des détachés à mener pour le 1er janvier 2026 (39 Jours congés/temps de pause/nb recyclages);
- ☺ Redéfinir le TDS des CDS pour respecter les temps de pause, réflexion à intégrer dans le GT TDS.

mémo  
congés-récups



**Le SNCTA oeuvre au quotidien pour défendre vos conditions de travail et préserver votre contrat social. Le travail de déclinaison locale du protocole continue au CRNA Nord avec les GT S-ATFCM et GT TDS qui vont s'ouvrir. Vos représentants locaux y participeront activement pour relayer vos demandes.**

La note DSNA 2024-048 du 24 octobre 2024 décrit les modalités des récupérations.

Ci-dessous un récapitulatif de l'ensemble des congés et des récupérations alloués pour un PC en salle, leur date de validité ainsi que leurs modalités de dépôt.

### Glossaire des récupérations :

**RS** Récupération Standard Dépôt sans restrictions

**RPT** Récupération Planification Trimestrielle Dépôt sans restrictions

**RMT** Récupération Moindre Trafic Dépôt entre 1/11 et 31/03

CF	19	08/03/2026
Cycles	3 1/2	08/03/2026
RPT (JRH)	9	31/12/2026

RS	x	31/12/2025	reliquat JL + récup 2024
RS	y	31/12/2025	reliquat J4F 2024
RS		31/12/2026	récup pour activité 2025 (validité n+1)
RS	1/3 JE 2025	31/12/2026	alimenté par 1/3 récup JE 2025
RPT	2/3 JE 2025	31/12/2026	alimenté par 2/3 récup JE 2025
RPT	1 mini	31/12/2026	forfait annuel
RPT	z	31/12/2025	reliquat JRO 2024
RMT	w	31/12/2025	reliquat JMT 2024

### Congés

3 1/2 cycles  
19 Congés Fractionnés (+1 par rapport à avant)

### JRH 2025 (dépassement 32h) = RPT dans OLAF (validité augmentée)

9 en salle  
3 pour les détachés, EO, ass de subdivision.

### 1 RS

Créditée pour toute période de bureau sur période de repos (sauf si dispense).

### 2 RPT

Pour les maîtres de mémoire.

### 1 RPT

Pour CE/CDS gestion (4/éq)

### 1 RPT

Forfait annuel pour tous PC en salle (Visites Médicales, QCM, ...)

### Remplacement et permutations

- ☀ officiellement programmables jusqu'au jour J (validés par le chef d'équipe et transmis au service avant le début de la vacation).
- ☀ 11h de repos mini entre 2 vacations et 12h après une nuit
- ☀ 5 jours consécutifs max de travail
- ☀ 35h de repos consécutif sur 7 jours glissants (1er jour 0h/7ème jour 23h59)

### Dispositif Compte Circulation Aérienne ou CCA (maintien contrat social obtenu par le SNCTA) :

- 2025 et 2026 : crédit de 10 récups utilisables + 8 mises automatiquement dans CCA

**RPT F** 4 31/01/2026 Dispositif CCA - Reliquat intégré automatiquement au CCA si pas posées

**RMT** 6 31/01/2026 Dispositif CCA - à poser entre 1/11 et 31/03

CCA 8 Bloqués (départ retraite anticipée)

- À partir de 2027 : crédit 12 récups utilisables + 6 mises automatiquement dans le CCA.

**RPT F** 6 31/01/2028 Dispositif CCA - Reliquat intégré automatiquement au CCA si pas posées

**RMT** 6 31/01/2028 Dispositif CCA - à poser entre 1/11 et 31/03

CCA 6 Bloqués (départ retraite anticipée)

Lorsqu'un contrôleur anticipe son départ en retraite grâce aux récupérations du CCA, elles sont décomptées hors quota d'absences de l'équipe.